

Direction générale pour
l'enseignement
supérieur et l'insertion
professionnelle

Service de la stratégie
de l'enseignement
supérieur et de
l'insertion
professionnelle

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 9 mai 2013

DGESIP A

Affaire suivie par
Jean-Michel Jolion

Téléphone
01 55 55 67 84

Courriel :
jean-michel.jolion
@education.gouv.fr

1 rue Descartes
75230 Paris 05 Cedex

Mesdames et messieurs les
responsables des projets ESPE
Mesdames et messieurs les
Présidentes et présidents d'université
s/c Mesdames et messieurs les Recteurs,
chanceliers des universités

Objet : Note à l'intention des porteurs de projet « ESPE » et des responsables des masters MEEF

A ce jour, les documents de référence préparant la réforme de la formation des enseignants sont publiés :

- Le cahier des charges de l'accréditation permettant l'élaboration par les universités des projets d'écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) au niveau de chaque académie (**17 décembre 2012**).
- Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation qui détermine les objectifs à atteindre aux équipes pédagogiques chargées de la formation initiale dispensée dans les mentions de masters des ESPE (**30 janvier 2013**).
- La maquette générique des concours rénovés (**3 janvier 2013**).
- Les arrêtés et maquettes définissant les modalités des épreuves des concours enseignants et d'éducation (**19 avril 2013**).
- Le cadre national de la formation qui précise l'économie générale de la formation initiale des enseignants, dans les masters des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) (**12 mars 2013**).
- Les propositions du comité de suivi master pour les formations MEEF (**28 février 2013**).

Cette note a pour but de préciser un ensemble de points relatifs au projet de mise en place de la nouvelle formation des enseignants. Certains points relatifs aux contenus de formation pourront être intégrés à la version définitive du cadre national de la formation.

Sur les parcours de formation et cursus adapté

Le courrier de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du 10 avril 2013 a précisé que 4 mentions permettaient de préparer au Master Métiers de l'enseignement et de la formation (MEEF) :

- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 1er degré
- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, second degré
- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Encadrement éducatif
- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Pratiques et ingénierie de la formation

Conformément au décret n°2002-482 du 8 avril 2002, il convient pour chaque mention d'organiser l'offre de formation sous la forme de parcours types préparant au diplôme national correspondant. Les parcours types de formation sont proposés par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la procédure d'accréditation. Ils doivent être des ensembles cohérents d'unités d'enseignement, organisant des progressions pédagogiques adaptées.

Au-delà des parcours types qui définissent l'organisation de la formation, il est nécessaire de prévoir des cursus adaptés pour les étudiants préparant un master MEEF. La spécificité de cette formation en lien avec un concours de la fonction publique impose de prévoir un cursus adapté pour les étudiants ayant validé leur première année de formation mais qui n'auront pas été admis au concours.

L'objectif de ce cursus adapté est de permettre à ces étudiants d'acquérir le master MEEF dans lequel ils se sont engagés en évitant une stratégie de « l'enfermement » dans laquelle l'obtention du concours serait la solution unique et par défaut.

C'est pourquoi il est demandé que chaque ESPE future :

- mette en place un dispositif permettant de faire un bilan du projet professionnel avec chaque étudiant qui relève de cette catégorie. Ce bilan, devra s'appuyer notamment sur un entretien et conduire à un choix d'orientation au sein de l'offre de formation proposée par l'ESPE ou en partenariat avec celle-ci ;
- propose aux étudiants qui maintiennent leur projet professionnel, un cursus adapté au sein de la mention où ils ont validé la première année.

Ce cursus adapté pourra notamment s'appuyer notamment, au-delà des enseignements relatifs aux différentes disciplines ou aux champs disciplinaires, sur les trois blocs suivants :

1. Des UE partagées avec le cursus de formation M2 « alternance – Education nationale ».
2. Une période de stage dans un contexte professionnel de formation ou d'encadrement des enfants, des jeunes ou des adultes.
3. Des UE spécifiques d'approfondissement qui reposent sur les savoirs, savoirs-faire et compétences acquises durant le M1 et qui en proposent un prolongement.

Sur les stages

Les parcours types de formation devront prévoir des périodes de stages dès la première année du cursus. En M1, ces stages ont une vocation de première mise en situation professionnelle au travers de stage d'observation ou de conduite accompagnée. Il est souhaitable que ces stages soient prévus au premier et au deuxième semestre et que la durée globale de ces périodes soit comprise entre 4 et 6 semaines. Enfin, des enseignements doivent permettre d'acquérir les savoirs, les savoir-faire et les compétences indispensables au bon déroulement des stages, afin d'assurer leur intérêt formatif et de garantir la qualité de l'intégration dans le milieu professionnel.

Au sein de la deuxième année, les cursus de formation pour les étudiants qui ne sont pas fonctionnaires stagiaires devront être conformes aux attentes usuelles des parcours de master « à finalité professionnelle ». La durée du stage est donc de l'ordre de 8 à 12 semaines.

Les stages doivent donner lieu à un temps de préparation, une phase d'accompagnement par le tuteur, et une phase d'exploitation et d'analyse réflexive.

Sur les volumes horaires

Tout en respectant le principe d'autonomie des établissements dans la construction des parcours types qui organisent la formation conduisant au diplôme national de master, il est nécessaire de préciser les attentes en termes de volumes horaires hors période de stage et d'alternance.

Pour la première année de formation, le volume horaire d'enseignement en présentiel devrait être de l'ordre de 450 à 550 heures annuelles. Cela permet de tenir compte tout à la fois de période de stages (incluant leur préparation et exploitation) mais aussi du temps de travail personnel des étudiants.

Selon le même raisonnement, pour la deuxième année de formation, pour les cursus « alternance – Education nationale », le volume horaire d'enseignement en présentiel devrait être de l'ordre de 250 à 300 heures annuelles. Pour les autres cursus, il est souhaitable que le volume horaire d'enseignement en présentiel hors période de stage soit inférieur à 500 heures annuelles.

Sur les parcours types de formation

Pour les diverses mentions et parcours, les groupes de travail spécifiques ont fourni des éléments de réflexion dont certains points peuvent être mentionnés.

1– Le Master MEEF « Premier degré»

- La formation des professeurs des écoles requiert des contenus de formation favorisant l'interdisciplinarité et la transversalité des savoirs. Dans tous les domaines, la maîtrise des savoirs disciplinaires et leur didactique nécessitent l'utilisation de supports spécifiques à l'école primaire (manuels, productions orales et écrites d'élèves...).
- La formation à la recherche sera un approfondissement permettant une initiation aux méthodologies de recherche en lien avec l'un des domaines disciplinaires. Au-delà du contenu disciplinaire, l'activité de recherche devra permettre l'acquisition et le développement de compétences en lien avec les métiers de l'éducation et de la formation vis-à-vis de jeunes publics.
- Pour prendre en compte la diversité des parcours antérieurs, il convient de garantir aux étudiants en fin du cursus de master, l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur des écoles dans l'ensemble des disciplines : mathématiques, français, sciences, sciences sociales et art.

2– Le Master MEEF « Second degré»

Les propositions du Comité de suivi Master (CSM) ont servi de point d'appui aux travaux des groupes de travail. Les réflexions ont porté sur plusieurs sujets :

- La formation repose sur la complémentarité des compétences scientifiques et professionnelles. Il serait donc souhaitable d'associer les apprentissages disciplinaires et didactiques et que les étudiants puissent passer d'une réflexion scientifique à son usage scolaire et à la pratique professionnelle.
- La formation vise à acquérir une disposition à la recherche qui peut reposer sur la méthodologie de la recherche, des TER (Travaux d'Etudes et de Recherche) adaptés aux objectifs professionnels ou intégrer la recherche en didactique de la discipline concernée.

- La formation doit prendre en compte des parcours antérieurs des étudiants, notamment en sciences.
- Pour les parcours de formation préparant aux métiers de professeurs en lycées techniques ou professionnels, il conviendrait de proposer également un stage en entreprise et de mobiliser l'acquisition des compétences sur des situations concrètes et des pratiques professionnelles. Il est important également de prévoir les dispositifs de VAE pour les professionnels souhaitant intégrer la formation.

3- Le Master MEEF « Encadrement éducatif »

- La formation devra souligner les enjeux pédagogiques et éducatifs de la vie scolaire : accompagnement du parcours de l'élève, articulation entre apprentissage de la citoyenneté et apprentissages scolaires, TICE, évaluation ...
- Du fait des spécificités du métier de CPE, une attention particulière sera accordée à la connaissance du système éducatif et des métiers de l'éducation ainsi qu'aux politiques scolaires et d'éducation.
- La formation doit considérer avec attention certaines contraintes: rythme et modalités de l'alternance, articulation de la formation CPE avec les autres formations hors ou dans les masters MEEF.

4- Le Master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation »

- La Mention « MEEF : Pratiques et Ingénierie de la Formation » regroupe des parcours types de formation préparant à d'autres métiers de la formation : ingénierie des approches numériques de la pédagogie, formation de formateurs, ingénierie de la formation pour des publics spécialisés....
- Elle permet de diversifier les débouchés au-delà des emplois proposés par l'Education nationale.
- Cette mention ne doit pas être perçue comme une voie prioritaire pour l'orientation des étudiants qui auraient validé leur première année de formation mais n'auraient pas été retenus au concours.

5- Sur l'ensemble des mentions et parcours

Le cadre national de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation donne les indications permettant de préparer l'offre de formation MEEF. Il constitue donc l'outil de référence pour l'examen des dossiers d'habilitation.

Par ailleurs, un point important des attendus de la nouvelle formation concerne la notion de tronc commun au sein de la formation, qui est la déclinaison du référentiel commun à tous les professeurs et personnels d'éducation.

La mise en œuvre au sein des parcours types de formation relève de l'autonomie laissée aux équipes pédagogiques. Cependant, il est nécessaire de rappeler certains points :

- le concept de tronc commun n'est qu'une des modalités pour permettre l'acquisition de ces savoirs et compétences;
- ces apprentissages ne sauraient être localisés uniquement en M2, ils doivent, comme l'ensemble des savoirs et compétences, faire l'objet d'une approche intégrée et non séquentielle sur l'ensemble des 4 semestres.
- ce tronc commun est aussi un vecteur de constitution d'une culture commune à l'ensemble des usagers de l'ESPE.

Enfin, deux autres points doivent être précisés :

- Une attention particulière devra être portée à la maîtrise des outils numériques : utilisation des ressources en ligne, évaluation de la fiabilité des informations, capacité à utiliser ces outils en classe et à faire travailler les élèves.
- Les compétences liées à la maîtrise d'une langue étrangère, qui s'acquièrent

tout au long du master, devront être validées par des crédits non compensables.

Sur le contenu des dossiers

Ce qui est attendu, s'agissant de la présentation globale de l'offre de formation :

- une présentation synoptique des mentions et parcours
- un déroulé des formations sur l'année faisant notamment apparaître les temps d'enseignement par grands blocs, les temps communs de formation (socle commun), les périodes de stages et leur nature, les périodes d'examens etc.
- les 2 ou 3 axes stratégiques et les spécificités portés par votre ESPE

Ce qui est attendu pour la présentation de chaque parcours type de formation :

- une seule maquette par parcours
- les blocs et/ou les grands domaines
- les modules de formation (intitulés et grandes lignes ou mots clés s'agissant des contenus)
- les volumes horaires globaux en M1 et en M2 et leur répartition au sein de chaque semestre
- les MCC
- la répartition des ECTS au sein de chaque parcours
- la mise en œuvre du socle commun
- la nature de l'équipe pédagogique plurielle et sa composition
- le % d'enseignants-chercheurs
- les liens avec le terrain

Les dossiers doivent présenter la manière dont les équipes pédagogiques ont construit leur offre de formation simultanée répondant aux attendus des référentiels de compétences professionnelles, au cadre national de formation et aux épreuves des concours. Le dossier devra par ailleurs mettre en avant l'architecture globale de l'offre de formation et les liens entre mentions et parcours.

Le pré dossier demandait à chaque site des propositions de composition des deux conseils de l'ESPE. Ces remontées ont nourri le travail des juristes sur l'écriture du décret qui fixera ces compositions. A ce stade, il n'est donc plus demandé d'information supplémentaire dans le dossier final sur ces compositions.

Concernant le « modèle économique », il est attendu de chaque site :

- l'état de la réflexion sur la construction du modèle économique du projet ;
- les règles qui font consensus mais aussi les problèmes rencontrés ;
- une première simulation selon le format du tableau qui a été proposé par la DGESIP.

Sur la procédure d'accréditation

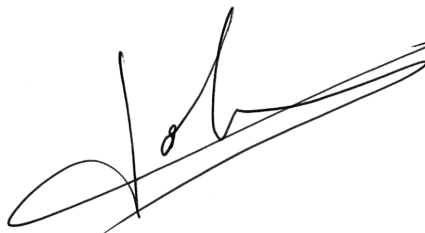
Suite au dépôt des pré-projets fin février 2013, des entretiens spécifiques ont été organisés avec la plupart des sites soit à la demande des sites ou des ministères. En parallèle à cette démarche, des contacts quotidiens ont eu lieu avec les équipes projets à leur demande sur l'ensemble des points abordés par le montage des projets (grâce à l'adresse accreditation.espe@education.gouv.fr).

Les dossiers sont à déposer auprès de la DGESIP (par la même procédure que pour les pré-projets) pour le 25 mai 2013. Ces projets devront avoir reçu l'avis des conseils d'administration de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur partenaires ainsi que celui du Recteur. Les sites qui ne pourront produire l'ensemble de ces avis en date du 25 mai devront préalablement informer la DGESIP du calendrier de mise à disposition de ces avis.

Entre cette date de dépôt et la fin du mois de juin, les directions (DGESCO, DGESIP et DGRH) procéderont à une analyse des dossiers. Cette période sera donc l'occasion de navettes avec les équipes projet lorsque des compléments d'information ou des aménagements seront nécessaires. Selon l'ampleur des modifications demandées, il est possible qu'un nouvel avis des instances soit demandé par les ministères afin de confirmer la version finale du dossier.

Les arrêtés d'accréditation seront soumis au CNESER du mois de juillet. Ils porteront création des ESPE au 1er septembre 2013 ainsi que leur accréditation pour l'offre de formation en lien avec le projet.

Pour la ministre et par délégation
Pour la directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle – DGESIP-A

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.